



Appartement meuble le proprieteere me met a la porte

Par **Lalak**, le **20/06/2017** à **17:01**

Bonjour

J ai loue un studio de 31 m meuble ,il ya de la moisissure j ai ecris au service d hygiene ,alors ils l ont oblige a faire des travaux du coup il veut me mettre a la porte il a dit qu il veut vendre est qu il a le droit? Sachant que j ai un petit garcon malade .merci

Par **Visiteur**, le **20/06/2017** à **18:04**

Bjr,
Que dit votre bail à ce sujet ?

En général, pour la location meublée à usage de résidence principale du locataire, les congés fonctionnent selon le même principe qu'en location vide : ils ne peuvent être donnés qu'à chaque échéance et selon les mêmes motivations.

Pendant le bail, si vous n'êtes pas acheteuse, il doit vendre "occupé".

Par **Lag0**, le **20/06/2017** à **19:28**

Bonjour,
Votre bailleur peut tout à fait vous donner congé pour vendre à l'échéance annuelle de votre

bail moyennant un préavis de 3 mois.